



>> De la petite enfance à l'âge adulte, les personnes handicapées pourront trouver dans cette maison toutes les réponses à leurs questions.



De nouveaux droits pour les personnes handicapées

- Création d'une « maison » des personnes handicapées.
- Droit à la compensation des conséquences du handicap, une prestation pour compenser les frais d'assistance humaine, technique ou animale.
- Droit à la scolarisation et à la formation des enfants, adolescents ou adultes handicapés.
- Alourdissement des pénalités pour les employeurs qui ne respectent pas le quota de 6 % de travailleurs handicapés.
- Accessibilité des établissements scolaires, des transports et sites publics d'ici à dix ans.

Une avancée pour les personnes handicapées

Dès janvier 2006, conformément à la loi du 11 février 2005, le Conseil général ouvre une Maison départementale des personnes handicapées à Grenoble pour faciliter leurs démarches.

Certains sont cloués dans un fauteuil roulant, d'autres souffrent de troubles mentaux, d'autisme ou de déficience auditive... Les handicaps sont multiples et les problèmes à surmonter pour mener une vie normale le sont tout autant. Quels que soient leur âge, la nature et la gravité de leur infirmité, ces personnes qui en Isère sont concernées – environ 15 000 adultes et près de 2 000 enfants – pourront désormais trouver toutes les réponses à leurs questions à la Maison départementale des personnes handicapées, à Grenoble. Un « guichet » unique où de la petite enfance à l'âge adulte, seront prises toutes les décisions nécessaires à la

mise en œuvre d'un projet de vie personnalisé pour chacun. Située dans le quartier d'Europole, cette Maison est la traduction concrète de la « loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », votée par le Parlement en février dernier. Son pilotage a été confié au Conseil général, en coordination avec l'Etat et le monde associatif. Des personnels issus de plusieurs employeurs instruiront les demandes des personnes et prépareront les décisions à prendre dans le respect de leur projet de vie. La Maison abritera ainsi la commission des droits et de l'autonomie, qui remplace les actuelles commissions

d'orientation des handicapés (Cotorep pour les adultes et CDES pour les enfants). C'est cette commission unique qui attribuera l'allocation pour adulte handicapé, orientera les personnes vers des services d'accompagnement ou des établissements spécialisés, prescrira la prise en charge de soins à domicile, se préoccupera de leur reclassement professionnel ou encore, leur délivrera une carte d'invalidité. Elle pourra ouvrir les droits à une nouvelle prestation de compensation, versée par le Conseil général et qui constitue la grande avancée du nouveau texte législatif. S'agissant des mineurs, c'est cette même instance qui proposera aux parents une orientation vers le milieu scolaire ordinaire ou

vers un institut médico-éducatif... Les principales structures et associations qui, en Isère, œuvrent pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap vont elles aussi s'installer à Europole : le centre d'information et de ressources Handicap Info 38, le Scaph 38 et son équipe d'ergothérapeutes et de travailleurs sociaux, qui évaluent les moyens à mettre en œuvre pour adapter les logements ou Défiage, qui s'occupe des questions liées au vieillissement. Soit au total, plus de 80 agents qui travailleront ensemble et de concert pour faciliter la vie quotidienne des personnes handicapées.

« La synergie des différents services aura forcément un effet bénéfique », estime Pascale Vuillermet, responsable de Handicap Info 38. D'autant plus que cette maison aura des antennes dans chaque territoire de l'Isère. ■

Véronique Granger

>> Le Pulsar, avenue Doyen Louis-Weil, quartier Europole (derrière la gare de Grenoble). Accès par les lignes A et B. Tel Azur : 0811 00 14 07.

>> Question à



Gisèle Perez,
vice-présidente du Conseil général
chargée des personnes âgées et handicapées

“Une première étape”

■ **Le Conseil général va piloter la Maison départementale des personnes handicapées. Quel est son rôle?**

Malgré les fortes inquiétudes financières, le Conseil général a choisi de mettre en œuvre la nouvelle loi,

tant les attentes des personnes et des familles sont fortes. Nous nous sommes mobilisés et nous avons encore une fois rencontré une synergie particulière à ce département : le partenariat volontariste et dynamique avec les associations.

Nous avons choisi le quartier d'Europole de Grenoble pour sa facilité d'accès, dans un premier temps dans l'immeuble le Pulsar, et d'ici à deux ans, dans un bâtiment dédié et emblématique. Cette maison centralisée sera aussi en lien avec les services d'autonomie du Conseil général et les services d'accompagnement référents présents sur chaque territoire, pour être au plus près des personnes.